



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02867**

DE : **MME RATANSI (DON VALLEY-EST)**

DATE : **LE 30 OCTOBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **SIGNÉ PAR L'HONORABLE CHRYSIA FREELAND**

Réponse de la ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Droits humains

TRADUCTION

RÉPONSE

Le Canada demeure gravement préoccupé par la situation au Nicaragua. Ceux qui ont commis des violations des droits de la personne doivent être tenus responsables, et un accès complet doit être accordé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin de surveiller la situation et d'en rendre compte.

Nous avons publiquement condamné la violence contre les manifestants non armés, et avons demandé au gouvernement du Nicaragua de protéger le droit de la population de manifester de façon sécuritaire et pacifique, de prévenir et cesser les violations des droits de la personne, et de redonner l'accès aux observateurs internationaux chargés de veiller au respect de ces droits. Nous avons également réclamé à plusieurs reprises qu'il y ait un vrai dialogue entre le gouvernement du Nicaragua et les groupes d'opposition pour trouver une solution pacifique à cette crise.

Le Canada explore toutes les options pouvant efficacement aider le peuple nicaraguayen à résoudre la crise. Nous avons encouragé les parties concernées à considérer les mesures pertinentes pour régler la situation, y compris, sans toutefois s'y limiter, des élections hâtives. Nous continuerons à surveiller la situation de près et à travailler avec des partenaires de manière bilatérale et au sein de tribunes multilatérales pour aider à résoudre cette crise.